Décision n° 2019-1687
du président de l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes
en date du 8 novembre 2019
abrogeant des autorisations d'utilisation de fréquences assignées
délivrées à diverses entités
pour leur réseau radioélectrique indépendant du service mobile

Le président de l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes ;

Vu le code des postes et des communications électroniques (ci-après CPCE), et notamment ses articles L. 41 à L. 43, R. 20-44-5 à R. 20-44-11 et D. 406-5 à D. 406-17 ;

Vu le décret n° 2002-775 du 3 mai 2002 pris en application du 12° de l'article L. 32 du code des postes et télécommunications et relatif aux valeurs limites d'exposition du public aux champs électromagnétiques émis par les équipements utilisés dans les réseaux de télécommunication ou par les installations radioélectriques ;

Vu le décret n° 2007-1531 du 24 octobre 2007 instituant une redevance destinée à couvrir les coûts exposés par l'État pour la gestion de fréquences radioélectriques ;

Vu le décret n° 2007-1532 du 24 octobre 2007 modifié relatif aux redevances d'utilisation des fréquences radioélectriques dues par les titulaires d'autorisations d'utilisation de fréquences délivrées par l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes ;

Vu l'arrêté du 24 octobre 2007 modifié portant application du décret n° 2007-1532 du 24 octobre 2007 relatif aux redevances d'utilisation des fréquences radioélectriques dues par les titulaires d'autorisations d'utilisation de fréquences délivrées par l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes ;

Vu l'arrêté du 14 décembre 2017 modifié relatif au tableau national de répartition des bandes de fréquences ;

Vu la décision n° 2015-1160 de l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes en date du 29 septembre 2015 portant délégation de pouvoirs, telle que modifiée en dernier lieu par la décision n° 2017-0383 du 21 mars 2017 ;

Vu la décision du président de l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes en date du 26 septembre 2018 portant délégation de signature pour les décisions prises en vertu des articles 1er et 2 de la décision n° 2015-1160 du 29 septembre 2015 modifiée de l'Arcep portant délégation de pouvoirs ;

Vu les demandes présentées par les entités mentionnées dans l'annexe à la présente décision ;

Décide :

Article 1. Les autorisations d'utilisation de fréquences délivrées à diverses entités pour leur réseau radioélectrique indépendant du service mobile sont abrogées, dans les conditions précisées en annexe à la présente décision. Les fréquences attribuées par ces autorisations sont restituées.

Article 2. La directrice Mobile et Innovation de l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes est chargée de l'exécution de la présente décision qui sera notifiée aux titulaires.

Fait à Paris, le 8 novembre 2019,

Pour le Président et par délégation

Jean-Luc STEVANIN
Chef de l'unité gestion des fréquences

Annexe à la décision n° 2019-1687
du président de l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes
en date du 7 novembre 2019

Autorisation d'utilisation de fréquences assignées pour les réseaux radioélectriques indépendants

Restitution de fréquences

Dossier	Titulaire	Utilisation	Fréq
198903312	RD CREIL	60 CREIL	2 UHF
199507601	CTRE HOSPITALIER UNIVERSITAIRE PONTCHAILLOU	35 RENNES	2 UHF
199700368	AVADEL RESEARCH	69 VENISSIEUX	1 UHF
200101621	CENTRE DES MONUMENTS NATIONAUX	75 PARIS	1 UHF
200401133	CAPI	38 VILLEFONTAINE	1 VHF
201001177	INDUSTEEL FRANCE	71 LE CREUSOT	1 VHF
201001361	ESSITY OPERATIONS FRANCE	76 ST ETIENNE DU ROUVRAY	2 UHF
201100990	REVIVAL	18 VIERZON	1 UHF
201302428	DODIN CAMPENON BERNARD	38 LIVET ET GAVET	4 VHF
201601229	VINCI CONSTRUCTION TERRASSEMENT	95 BAILLET EN FRANCE	1 UHF
201700102	INDIGO PARK	75 PARIS	1 UHF
201700800	ENTREPRISE GENERALE LEON GROSSE	75 PARIS	4 UHF
201701221	DEMATHIEU ET BARD BAT IDF	94 LE KREMLIN BICETRE	1 UHF
201701354	VINCI CONSTRUCTION TERRASSEMENT	95 DOMONT	1 UHF
201800066	EL DAN SECURITE	94 BRY SUR MARNE	2 UHF
201800241	BOUYGUES BATIMENTS IDF	94 CRETEIL	6 UHF
201800518	VINCI CONSTRUCTION TERRASSEMENT	95 DOMONT	1 UHF
201800705	SERVICE MATERIEL SPIE SCGPM	93 ST DENIS	2 UHF
201800707	SERVICE MATERIEL SPIE SCGPM	93 NEUILLY SUR MARNE	1 UHF
201800905	VINCI CONSTRUCTION TERRASSEMENT	73 BOURGNEUF	1 UHF

Dossier	Titulaire	Utilisation	Fréq
201801417	SERVICE MATERIEL SPIE SCGPM	92 MEUDON	1 UHF
201900460	VINCI CONSTRUCTION TERRASSEMENT	78 MONTESSON	1 UHF
201900545	LES ELEVEURS DE LA CHARENTONNE	61 GACE	1 UHF